

SIGNATURE D'UN ACCORD COMMERCIAL ET DE COOPÉRATION
TECHNIQUE ENTRE NOTRE PAYS ET LA TURQUIE

Pour la création d'entreprises industrielles et commerciales mixtes



La Mauritanie et la Turquie ont signé mardi un important accord commercial et de coopération technique et économique. Avec cet accord, les deux pays entendent assister, encourager, faciliter, développer et diversifier leurs échanges commerciaux. Il met l'accent sur la coopération économique et technique entre les organisations économiques des deux parties en encourageant la création d'entreprises mixtes dans les domaines industriel, touristique, commercial, etc..

L'accord a été signé, côté mauritanien par le ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, M. Mohamed Ghali Ould Chrif Ahmed et du côté turc par M. Tuncer Kayala, sous-secrétaire d'Etat pour le Commerce Extérieur.

LIRE PAGE 3

Signature d'un accord commercial et de coopération technique entre la Turquie et notre pays

Pour la création d'entreprises industrielles et commerciales mixtes

Un accord commercial et de coopération technique et économique a été signé mardi entre notre pays et la Turquie.

L'accord a été signé, coté mauritanien par le ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, M. Mohamed Ghali Ould Chrif Ahmed et du coté turc par M. Tuncer Kayala, sous-secrétaire d'Etat pour le commerce extérieur.

Il a pour objectif d'assister, d'encourager et faciliter le développement continu et la diversification des échanges commerciaux, la coopération économique et technique entre les organisations économiques, entreprises et firmes dans le

cadre des lois, statuts et règlements en vigueur dans leurs pays respectifs.

Le document prévoit aussi la création d'entreprises industrielles et commerciales constituées à l'aide de capitaux mixtes, l'échange d'experts, de conseillers, de documentations et d'informations et l'octroi des facilités en matière notamment de consultation.

Le présent accord prévoit également la réalisation de projets mixtes dans les domaines du commerce, du tourisme et de l'artisanat, de même que l'investissement dans d'autres domaines économiques et techniques importants.



La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, du conseiller

technique du ministre et du directeur du commerce extérieur.